

Règlement des revendications—Réserves

des Indiens pourraient être respectés et reconnus dans la Constitution. Il était impossible de prendre une décision avant d'avoir notre propre Constitution, donc avant le rapatriement.

Par conséquent, les gouvernements fédéral et provinciaux ont décidé d'organiser plusieurs conférences constitutionnelles pour résoudre ce problème. Une de ces conférences se déroulera le mois prochain. Ce sera la deuxième. Les Indiens s'interrogent beaucoup sur le genre de rôle qu'ils devraient jouer dans l'avenir de notre Confédération.

● (1430)

Si l'on étudie l'histoire et les proclamations, traités, contrats et pactes qui ont été promulgués depuis la signature du premier de ces documents, en 1763, on ne peut s'empêcher d'être sympathique à la cause des Indiens du Canada et de leurs chefs. Ils continuent d'affirmer que, compte tenu du passé, il ne sera jamais possible de trouver un moyen efficace qui leur permettrait, ainsi qu'aux futures générations, de participer à part entière à la société, de recouvrer leur dignité et de réaliser leurs aspirations légitimes. Ces chefs indiens disent à leurs frères et à leurs sœurs que la solution à leurs problèmes est l'autonomie politique, en dehors du cadre de la Confédération et des institutions actuelles du Canada.

Comme vous le savez, monsieur le Président, j'ai participé, de concert avec sept de mes collègues, à une étude sur l'autonomie politique des Indiens qui a duré deux ans. Nous avons abouti à la conclusion, et j'aime à croire que la majorité des Indiens du Canada y souscrivent, qu'une solution partielle, permettant de redresser certaines injustices commises dans le passé, serait de les encourager à devenir citoyens à part entière du Canada dans le cadre d'un règlement qui leur permettrait de créer leurs propres institutions politiques autonomes qui pourraient être ajoutées aux institutions existantes de la Confédération. Je consacrerai à la réalisation de cet objectif autant de temps et d'énergie qu'il le faudra.

Le comité dont j'ai fait partie et le rapport dont je suis l'un des cosignataires proposent une façon de mettre sur pied des institutions politiques compatibles avec les rouages de la Confédération. Cela permettrait aux Indiens d'entreprendre la longue marche par laquelle ils pourront se réapproprier leur passé, recouvrer leur dignité. Reconstruire les bases de leur économie, retrouver le sentiment d'appartenance qu'ils ont perdu lorsque nous leur avons pris leurs terres, en un mot faire renaître leur culture. Il apparaît clairement que cette entreprise exigera des institutions politiques autonomes dotées de pouvoirs plus étendus que ceux des administrations municipales et même, dans certains cas, des gouvernements provinciaux. Il s'ensuivrait que les Indiens se prendraient en main et assumeraient les responsabilités nécessaires pour s'occuper de leur propres affaires, planifier l'avenir de leurs enfants et prendre totalement en main leur propre destinée. Quant aux autres Canadiens, il nous faudra prendre les arrangements nécessaires pour que cela soit possible.

La mesure à l'étude n'est qu'un premier pas de cette longue marche que nous devons tous entreprendre ensemble afin d'effacer la honte incommensurable qui pèse sur toute la société canadienne à cause du traitement que nous avons infligé à nos Indiens depuis trois siècles. Cette mesure ne résoud pas tous les problèmes, mais pour ceux qui sont touchés par le problème des terres qui ont été retranchées des réserves,

elle redressera l'injustice qui est particulièrement rattachée aux travaux de la Commission McKenna-McBride et à la collocation des gouvernements fédéral et provincial à cette époque.

Je suis fier d'être associé à l'adoption de cette mesure, et comme nous souhaitons lui faire franchir toutes les étapes dès aujourd'hui, je termine là mon intervention.

Le président suppléant (M. Guilbault): Questions, observations? Débat.

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler quelques instants de certains des problèmes que l'adoption du projet de loi C-18 va poser dans une bonne partie de ma circonscription. Je voudrais d'abord dire que je sais bien que ces négociations ont été longues et ardues et qu'il était temps qu'on remédie à une injustice commise il y a si longtemps.

La circonscription de Capilano compte une bande d'Indiens très riche, puissante et habile. Ses chefs excellent autant dans l'art de la politique que n'importe quel groupe du pays. Ils sont une source de fierté pour ceux d'entre nous qui vivent près de la réserve indienne de Squamish. Ils possèdent le territoire allant de First Narrows au nord de l'anse Burrard jusqu'à Lonsdale. Leurs biens immobiliers ont une très grande valeur et ils sont extrêmement riches et le resteront vraisemblablement.

La récupération des terres retranchées ne pose aucun problème à la ville de Vancouver. J'en ai discuté avec le maire et le conseil municipal de la ville de Vancouver-Nord et ils en sont ravis. La seule difficulté qu'éprouve la société du district de Vancouver-Nord, c'est que nous avons construit notre usine d'épuration sur les terres retranchées des réserves. Le district de Vancouver-Nord, la municipalité de Vancouver-Ouest et la ville de Vancouver-Nord doivent donc modifier leur système d'égout à leurs frais. D'après les lettres que j'ai reçues de la société du district de Vancouver-Nord, je crois que le district régional de l'agglomération de Vancouver et ces municipalités se sont entendues sur un plan de location initial de \$70,000 à cet égard. Les municipalités environnantes, la réserve indienne et son territoire sont très étroitement liées en matière de services, de transport urbain, d'aqueduc, d'électricité, de routes, de permis de construction et en ce qui a trait à tous les règlements administratifs. Ces points communs pourraient susciter certaines craintes et appréhensions au sein des municipalités.

La municipalité de la circonscription qui a raison de se préoccuper du règlement des revendications relatives aux terres retranchées est celle de Vancouver. Là, sur les 25.9 acres qui constituent la parcelle de terrain 5521, on trouve des terrains de soccer, un parcours de pratique de golf, la plage, le terrain de jeux. Il s'agit, en fait, d'un parc régional qui dessert toute la région métropolitaine de Vancouver. La municipalité a dépensé beaucoup d'argent et d'énergie pour aménager ce parc. De plus, on y trouve également une réserve faunique et de très beaux étangs.

On estime cette zone récréative en pleine nature à 3 millions de dollars en tant que parc. À des fins de promotion immobilière, sa valeur passe étrangement à 40 millions de dollars. Cet écart de prix a provoqué des frictions entre la municipalité de Vancouver-Ouest et la tribu indienne.